

# LE CASSIDEN

NOVEMBRE 2011



## EDITO



Cassidennes,  
Cassidens,  
Chers amis,

Dès mon investiture, et n'en déplaise à certains médias, je me suis prononcée en faveur du projet de Parc national car je considère son existence comme bénéfique et nécessaire pour l'avenir et la préservation de notre territoire. Mais ce soutien n'est pas un blanc seing. Il est conditionné par la prise en compte de plusieurs éléments majeurs.

Le Conseil municipal vient de délibérer pour émettre un avis favorable à la constitution du parc tel que présenté à l'enquête publique avec quelques réserves ou précautions importantes qu'il conviendra de vérifier à l'issue de cette même enquête (voir notre supplément).

Ce vote à la majorité (1 abstention : Monsieur Michel) confirme la position favorable de la ville déjà exprimée lors du Conseil municipal du 28 novembre 2008 et celle du Maire affirmée tant lors de la réunion publique du jeudi 27 novembre 2008, que lors des assemblées générales du GIP et points presse qui se sont échelonnés durant ces trois dernières années.

Oui pour un Parc national qui respecte les usages de ses riverains et les activités ainsi que les acteurs économiques cassidains.

Oui pour un Parc national dont le cœur se limite aux espaces naturels « sauvages » et qui laisse aux Cassidens la gestion des sites et lieux anthropisés.

Oui pour un Parc national qui n'apporte

aucune nuisance supplémentaire aux Cassidens.

Cette position en faveur du parc à ces conditions n'est pas exclusivement la position de la municipalité de Cassis. C'est aussi la position de la majorité des acteurs de la ville après une large concertation entre le Maire et les associations et syndicats professionnels cassidains, qu'il s'agisse des plaisanciers, des viticulteurs, des pêcheurs ou des riverains.

Nous sommes désormais dans la phase finale de ce processus. A l'issue de l'enquête publique, le GIP devra organiser une assemblée générale qui délibérera sur la version définitive de la charte (V4), cela en début d'année 2012. Puis le dossier sera transmis à Paris pour validation pour une

création du parc au 1<sup>er</sup> avril 2012.

L'enquête publique qui a démarré le 17 octobre et qui va durer un mois est une étape clef dans la création du parc. C'est un grand exercice de démocratie participative auquel je vous invite à participer.

Danielle MILON  
Maire de Cassis

Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

## CASSIS ET LES DÉCHETS !

### Les Cassidens excellents dans le recyclage !

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a, parmi ces nombreuses missions, la protection de l'environnement et la mise en valeur du cadre de vie, dont font partie la propreté urbaine, la collecte et le recyclage des déchets. La CUMPM réalise chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (tableau ci-dessous).

Production de déchets sur la Commune de Cassis  
Année 2010

Flux de déchets	Ratio en kg/habitant/an
Ordures Ménagères Résiduelles collectées sur la commune de Cassis *	582
Moyenne sur Marseille Provence Métropole	413
Moyenne nationale (ADEME)	315
Recyclables hors verre collectés sur la commune de Cassis *	35
Moyenne sur Marseille Provence Métropole	23
Moyenne nationale milieu urbain (Eco-Emballages)	29
Recyclables Verre collectés sur la commune de Cassis *	20
Moyenne sur Marseille Provence Métropole	10
Moyenne nationale milieu urbain (Eco-Emballages)	19

\* issues du Rapport Annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

En bref, même si les Cassidens produisent de nombreux déchets (582 kg/habitant/an) alors que la moyenne nationale est de 315 kg/habitant/an, ils recyclent plus ! Pour les recyclables hors Verre collectés sur la commune de Cassis, le ratio est de 35 kg/habitant/an, loin devant la moyenne des 18 villes qui forment Marseille Provence Métropole (23 kg/habitant/an) alors que la moyenne nationale est de 29 kg/habitant/an. Quant aux recyclables Verre collectés sur la commune, elle est de 20 kg/habitant/an, soit 2 fois plus que la moyenne des villes de Marseille Provence Métropole !

### Encore trop de pollution sur le littoral

D'autre part, et c'est plus inquiétant, le bilan 2011 du suivi quantitatif et qualitatif des macro-déchets ramassés sur le littoral rocheux de Cassis (pointe Cacaou, Port Miou, la Presqu'île, le Bestouan, la plage de l'Arène et Paradis) effectué par l'association d'insertion Cap Marseille, spécialisée dans l'environnement marin est alarmant : du 2 juin au 15 septembre, les huit membres de l'équipe turquoise ont ramassé 42 085 litres de déchets soit un peu plus de 42 m3. Pour

information en 2010, 30 172 litres de déchets ont été ramassés.

La Presqu'île est la zone la plus sujette à l'abandon des déchets car elle est la plus fréquentée. Ainsi 84,49% des déchets ramassés cet été le sont sur cette zone. Viennent ensuite la plage de l'Arène avec une moyenne de 61,5 l/jour soit 7,9% des déchets ramassés sur cette zone, puis Paradis avec 54,11 l/jour (6,94%) et enfin la pointe Cacaou avec 3,3 l/jour (0,6%).

Les déchets sont essentiellement issus de la consommation sur place de nourriture par les usagers.

On a dénombré :

- 6255 bouteilles en plastique,
- 5265 bouteilles en verre,
- 1225 boîtes d'appâts,
- 3120 canettes de boisson.

De très nombreux mégots ont aussi été retirés du milieu.

Les volumes sont importants et témoignent de comportements assez irrespectueux de l'environnement par les usagers du littoral rocheux cassisain.

Le nettoyage du littoral permet un entretien des côtes et leur préservation mais, à terme, l'objectif n'est pas seulement de pallier le manque de considération des usagers, nous travaillons à les éduquer.

Les préoccupations de notre monde contemporain laissent aujourd'hui la place à un éveil écologique. La mobilisation des éco citoyens découle d'un principe de responsabilité accru hélas difficilement tangible dans notre société de consommation. La ville de Cassis, avec l'aide des acteurs locaux, participe par conséquent à ce vaste projet. Merci de nous aider à sensibiliser le public pour que les comportements évoluent vers plus de respect pour les espaces naturels.



## POINT TRAVAUX

### Travaux du centre ancien

Les travaux de revêtement de surfaces ont débuté le 12 septembre. Les travaux se déroulent en plusieurs phases :

- conservation des accès ;
- réalisation des terrassements, enlèvement des enrobés, trottoirs, potelets, jardinières ;
- pose des bordures (trottoirs, caniveaux) et des pavés (voirie et trottoir) ;
- temps de séchage.

Un planning des rues concernées est établi.

**IL RESTE INDICATIF.** En effet, des aléas peuvent le modifier. Les riverains seront avisés de ces éventuelles modifications en fonction de l'avancement des travaux.

### DURANT LE MOIS DE NOVEMBRE :

- Rue Pierre Eydin** : pose de pavés ;
- Rue Raphaël Ponson** : pose bordures, pavés ;
- Allée Pierre Chiaradia** : terrassement, pose bordures, pavés ;
- Rue Xavier d'Authier** : terrassement, pose bordures, pavés ;
- Rue Thérèse Rastit** (1<sup>ère</sup> partie : de Arnaud à Mistral) : pose bordures, pavés ;
- Rue Thérèse Rastit** (2<sup>ème</sup> partie : de Mistral à Bremond) : terrassement ;
- Rue Jean Baptiste Ducros** (1<sup>ère</sup> partie : de du Four à Mistral) : terrassement, pose bordures, pavés ;
- Rue Jean Baptiste Ducros** (2<sup>ème</sup> partie : de Mistral à Bremond) : terrassement, pose bordures, pavés ;
- Rue du Four** : terrassement, pose bordures, pavés ;
- Rue Jules Simon** : reprise réseaux, pose bordures ;

- Rue Laurent Ventron** : pose de pavés ;
- Rue Auguste Vidal** : reprise réseaux, pose bordures ;
- Rue Saint Clair** : terrassement ;
- Rue Michel Arnaud** (ex rue scarabins) : terrassement.

Allo Mairie : 08000 13260 (n° vert)  
ou 06 31 79 55 31  
pendant la période des travaux

### Autres travaux

- Avenue Monseigneur de Belsunce** : la rénovation du trottoir est terminée.
- Avenue des Calanques** : rénovation des trottoirs. Les enrobés ont été réalisés et le mobilier urbain sera posé dès sa livraison, en fin d'année.
- Impasse du Littoral** : travaux d'extension du réseau d'assainissement jusqu'en fin d'année.
- Avenue du Revestel** : travaux d'extension du réseau d'assainissement jusqu'en fin d'année (circulation alternée).
- Avenues Jermini et de la Vieille Tour** : Conduite d'eau potable : pose d'une canalisation de diamètre supérieure et doublement de la conduite. Durée des travaux 4 mois (circulation adaptée en fonction de l'avancée des travaux).
- Route P. Imbert** : dans le cadre de la réalisation d'un trottoir (entre le rond-point du Bagnol et le garage Peugeot), travaux d'effacement des réseaux (jusqu'en fin d'année). La route est fermée la journée et la circulation se fait sur une voie les soirs et week-ends. Concernant l'avenue de Provence, la route est fermée la journée et réouverte les soirs et week-ends.

## TRANSPARENCE

### Réponse au groupe « Ensemble pour Cassis »

Après avoir souhaité un « bon été » aux Cassidens au mois de septembre !, la liste « Ensemble pour Cassis » nous envoie pour insertion dans le numéro de novembre du Cassidien, un article intitulé « Quel avenir pour la villa Madie ? ».

Faut-il leur rappeler que nous avons de façon très précise exposé la position de la mairie sur l'avenir de la Madie en Plénière du Conseil, puis en Conseil municipal, et dans les colonnes de notre mensuel de septembre ?

Que cet édito répond par avance et point par point à leurs interrogations ? Faut-il les inviter à le lire ? Ou répéter encore et encore que nous n'avons qu'une solution ? Après une liquidation judiciaire annoncée, auraient-ils choisi de laisser la Madie partir à la casse ? Ou, comme nous l'avons fait, auraient-ils opté pour une cession de droits à un investisseur robuste, dont le projet est clair et le contrat solide ? Vu leurs interrogations aussi stériles que persistantes quant à l'avenir de la Villa Madie, permettez-moi d'en douter !!

## RUBRIQUE DE L'OPPOSITION

### Quel avenir pour la Villa Madie ?

Ce bien, acquis par la municipalité dirigée par Mr Gilbert Rastoin, un temps oublié même squatté, est maintenant au cœur de discussions passionnelles.

Rénovée sous le mandat de Mr Jean-Pierre Teisseire, cette villa a permis de répondre à des besoins et d'y organiser des conférences et des mini congrès.

En 2006, Mr Jean-Marc Banzo, chef doublement étoilé, souhaite y installer un restaurant gastronomique. Il se voit confier par bail emphytéotique ce lieu prestigieux et engage des travaux de réhabilitation

importants. De l'ambition pour Cassis, le souci de la valorisation du patrimoine communal, la confiance dans ce chef reconnu pour son talent et l'intérêt de percevoir des revenus réguliers ont accompagné ce projet alors que d'autres attendaient le déroulement de la chronique d'un désastre financier.

En avril 2011 le restaurant la Villa Madie, victime entre autres de la crise et de ses conséquences, est placé en redressement judiciaire. Pour Mme Milon, au nom de la préservation de l'intérêt général, parmi les solutions envisagées, c'est le plan de cession de cette activité qui est à privilégier.

Mais pour répondre aux exigences du repreneur, la société Soufrelle, la cession de l'activité de restauration est liée à la cession par la commune du foncier de la Villa Madie pour 2,9 millions d'euros. Le repreneur s'engageant à maintenir pour 15 ans l'activité de restauration. Nous avons voté contre cette proposition adoptée le 6 juillet 2011 par la majorité municipale :

- Contre la braderie de ce patrimoine communal exceptionnel,
- Contre cette opération financière qui lie la cession totale du foncier à la reprise de

l'activité commerciale, montage qui ne peut qu'entraîner des inquiétudes sur son avenir.

Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision du tribunal de commerce.

### « Ensemble pour Cassis »

J.Boyer,C.Marechal,M.Signouret.

La liste «Vivre Cassis Autrement» n'a pas utilisé l'espace que nous lui réservions.

## ITALIA È... CASSIS : LA DOUCEUR DE VIVRE S'INVITE À CASSIS



Forts du succès populaire des précédentes éditions, la Ville de Cassis et la Chambre de Commerce Italienne pour la France à Marseille renouvellent pour la troisième année consécutive leur partenariat pour installer un véritable « mercato » italien dans notre village.

Le temps d'un week-end férié prolongé, du mercredi 9 au dimanche 13 novembre 2011, Cassidens et visiteurs

seront donc chaleureusement invités à profiter de notre douceur de vivre naturelle, et flâner dans les allées du marché italien installé sur la place Baragnon, où tous les ingrédients de l'art de vivre à l'italienne seront proposés.

Cette troisième édition de « ITALIA è Cassis » rassemblera 30 artisans et producteurs transalpins qui proposeront leurs incontournables spécialités.

La gastronomie sera bien sûr très largement présente avec les fromages, la charcuterie, les vins et autres douceurs.

Tous les « must-have » de la Riviera seront également à l'honneur avec les très attendus cachemires et cuirs, la maroquinerie, et nouveauté cette année, nos dressings seront colorés par les chemises, cravates, costumes, gants et accessoires de confection italienne. Animations, apéros et ambiances musicales viendront rythmer ces cinq journées, avec en

point d'orgue, samedi 12 novembre à midi, un défilé dans les rues du village et sur le port des traditionnels Vespa et Fiat 500, qui, cette année, seront rejoints par toutes les autres marques qui ont fait le mythe de la Dolce Vita. Ainsi, les Ferrari, Maserati, Lamborghini, Pagani, Alfa Roméo, Lancia, Abarth et autres Lambretta... viendront poser sur la photo de famille au sommet du Cap Canaille avec vue sur nos Calanques. Le Club Maserati France nous a d'ailleurs fait l'honneur d'inscrire cette année notre manifestation dans son agenda national, et 20 équipages au célèbre « trident » ont d'ores et déjà confirmé leur présence parmi nous.

A cette occasion, tous les Cassidens, heureux propriétaires de véhicules italiens historiques, seront conviés à se joindre au défilé, et à exposer leurs pièces de collection sur l'esplanade Charles de Gaulle et la promenade Aristide Briand.

En marge de ce village, une collection de cafetières italiennes sera exposée aux Salles voutées, et des démonstrations de restauration de meubles y seront réalisées du 9 au 13 novembre.

Enfin, les commerçants cassidains seront à nouveau invités à parer leurs vitrines des plus belles couleurs italiennes pour participer à un concours organisé par la Ville de Cassis et la CCIFM. La plus originale et la plus représentative d'entre elles se verra offrir cette année un séjour de 3 jours pour deux personnes en hôtel 4 étoiles, destination : les « Cinqueterre ».



**Renseignements au Service communication au 04 42 01 66 55.**



### Au programme cette année

**Du mercredi 9 au dimanche 13 novembre**  
Ouverture du village de 10h à 20h tous les jours.  
Entrée libre. **Nocturne samedi 12** jusqu'à 22h.

#### Mercredi 9

- 10h : ouverture du marché

#### Jeudi 10

- 16h : jury du concours des vitrines

#### Vendredi 11

- 16h30 : inauguration officielle de la troisième édition en présence de Madame le Maire, du Consul général d'Italie et du Président de la CCIFM.
- séance de dédicace de l'artiste Richard Zielenkiewicz, dit « Monsieur Z », auteur de l'affiche du marché italien.
- tombola organisé afin de gagner l'illustration originale sur toile.

#### Samedi 12

- 11h : défilé « Dolce Vita » et exposition sur l'esplanade Charles de Gaulle.
- 12h : Pizza'peritivo musical
- jusqu'à 22h : nocturne.

#### Dimanche 13

- 11h30 : dégustation de vins du Piémont et initiation à l'œnologie animée par une journaliste culinaire et un sommelier italiens.
- 18h : clôture.

## L'ECHO DES ASSO

### Les Rencontres musicales de Cassis

Pour sa troisième saison, « Les Rencontres musicales de Cassis » proposent 3 concerts autour d'artistes d'envergure internationale. Du baroque aux répertoires classique et romantique, la programmation met en valeur la voix, les cordes, les instruments à vent et à clavier.

**Mardi 15 novembre, à 20h** à l'Oustau Calendal, premier concert de musique baroque : « Les Figures de l'Amour » dans



l'œuvre d'André Campra avec : Monique Zanetti, Soprano ; Sabine Weill, Flûtes à bec ; Sylvie Moquet, Viole de Gambe et Brigitte Tramier, Clavecin.



2 autres dates à retenir en 2012 : jeudi 9 février et vendredi 23 mars.

**Infos pratiques en page 4**

### Le gymnase club de Cassis

Le gymnase club de Cassis est un centre de remise en forme entièrement dédié au corps ! Il est situé au rez-de-chaussée du gymnase municipal avenue Alphonse Daudet.

Muriel et Franck vous proposent du lundi au samedi un programme de musculation et des cours collectifs de gym. Ils vous offrent également des conseils de pros pour que vous preniez plaisir à votre rythme. Pour découvrir toutes les activités proposées en détail, n'hésitez pas à les contacter !

**Muriel : 06 61 51 47 70 - Franck : 07 60 49 18 63.**



## PÊLE MÊLE !

### Bons de Noël au CCAS

Comme chaque année, à l'approche des fêtes de fin d'année, le CCAS de la Ville de Cassis délivre des bons de Noël au plus de 65 ans. L'inscription est obligatoire et se déroule les **28 novembre et 1<sup>er</sup> décembre** de 9h à 12h et 14h à 16h30 ainsi que les **29 et 30 novembre** de 9h à 12h. Le bon sera délivré sur présentation de l'avis d'imposition et d'une pièce d'identité. Les plus de 80 ans en bénéficient sans conditions de ressources. **Renseignements auprès du CCAS, rue Adolphe Thiers. Tél. : 04 42 98 81 40.**

### Sortie familiale à la Vallée de Saint Pons

Lors du Marché de Noël de 2010, le Secours Catholique a récolté des fonds (vente de bougies).



Avec le soutien du Pôle social du CCAS, le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011 une agréable journée a été organisée pour les familles de Cassis. Les bénévoles ont accompagné parents et enfants à la Vallée de Saint-Pons

à Gémenos. Après une promenade en forêt, le groupe a visité l'Abbaye Cistercienne (XIII<sup>e</sup> siècle/ restaurée en 1976). Puis tous se sont réunis autour d'un pique-nique chaleureux. Cette journée a permis à chacun de faire des rencontres et de découvrir ce site naturel exceptionnel.

#### Pour information

Prochainement, le Secours Catholique ouvrira son local, rue Abbé Paul Mouton à Cassis. Leurs permanences seront communiquées ultérieurement.

## TRAVAUX À PORT MIOU

Comme promis par la municipalité, la calanque de Port Miou va voir débuter au cours du mois de novembre les travaux d'installation de 3 blocs sanitaires (douches, WC) destinés aux usagers plaisanciers et en conformité avec les normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Il aura fallu plusieurs mois d'études et d'autorisations spécifiques pour présenter un projet répondant aux contraintes de ce site classé et inclus dans le périmètre du futur Parc national.

Au final, il faudra creuser pas moins de 700 mètres de tranchées pour faire acheminer vers la station de relèvement de l'avenue des Calanques, les effluents des usagers des 450 bateaux permanents ainsi que ceux des 2500

bateaux qui font escale chaque année. Cette tranchée permettra de faire acheminer l'eau, l'électricité et le téléphone en supprimant ainsi les canalisations et poteaux qui défiguraient le site.

Un ponton flottant équipé d'une pompe de récupération des eaux noires et eaux de fond de cale des bateaux sera également installé.

Coût total des travaux : environ 260 000€ HT pris en charge par la Ville de Cassis, l'Agence de l'eau, le Conseil régional et le Conseil général.

Une initiative qui permet de préserver la qualité des eaux de cette magnifique calanque, première calanque à avoir obtenu, nous vous le rappelons, le Pavillon bleu.



### Journée portes ouvertes des associations

**Samedi 19 novembre, à partir de 10h**, venez participer à la Journée « Portes ouvertes des associations cassidaines » à la Maison de l'Europe et de la Vie Associative.

Cette manifestation permet aux associations locales, avec le soutien de la municipalité, de présenter leur activité et de prendre contact avec les nouveaux et anciens adhérents pour l'organisation de la nouvelle saison. L'occasion pour petites et grands d'organiser le planning de la saison.

**Un apéritif sera offert vers 12h et la journée se clôturera aux alentours de 16h30.**

**Renseignements à la Maison de l'Europe et de la Vie Associative : 04 42 01 20 64.**

# AGENDA

**EXPOSITION DE PEINTURE  
«LA COURSE MARSEILLE CASSIS»**  
par JM. Lecoix. [www.jmlecoix.com](http://www.jmlecoix.com)  
Jusqu'au 7 novembre, Salles voûtées

**EXPOSITION D'HIVER  
COLLECTION PERMANENTE DU MUSÉE**  
Entrée libre. Renseignements au 04 42 01 88 66.  
Jusqu'au 31 janvier 2012, musée

## MARDI 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

**JOURNÉE DU SOUVENIR FRANÇAIS**  
Cérémonie d'hommage aux morts pour la France au Monument aux Morts.  
11h30, Cimetière ville  
Quête nationale à l'entrée du cimetière

## MERCREDI 2 NOVEMBRE

**EXPOSITION «VOYAGE EN ITALIE»**  
Réalisée par Jean-Marc Foulquier.  
Rens. 04 42 01 19 47.  
Jusqu'au 26 novembre, bibliothèque Ariane

## DU 3 AU 9 NOVEMBRE

**LES JOURNÉES DU CENTRE CULTUREL  
VOYAGE CULTUREL «MADRID - TOLEDE»**  
Renseignements et inscriptions au 04 42 01 77 73

## JEUDI 3 NOVEMBRE

**LIVRE ENTRE PARENTHÈSE RENCONTRE  
AUTOUR DU LIVRE «LA NUIT»**  
de E. Wiesel (2ème partie). Par M. Gorrée.  
Rens. 04 42 01 01 36 ou 04 42 01 27 06.  
Entrée libre.  
19h30, Centre culturel

## VENREDI 4 NOVEMBRE

**PERMANENCE «CONSEILS INFO ENERGIE»**  
Renseignements au 04 91 58 28 25.  
de 9h à 13h, local OPAH rue A. Thiers

## MARDI 8 NOVEMBRE

**LIVRES ÉCHANGES : DÉBAT AUTOUR DU  
LIVRE «ANCHISE»** de Marilynne Desbiolles.  
Proposé par Mireille Bruna. Entrée libre.  
Rens. 04 42 01 82 01 ou 04 42 01 79 66.  
18h, Centre culturel

## MERCREDI 9 NOVEMBRE

**ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU GÉNÉRAL  
DE GAULLE** Cérémonie d'hommage  
18h30, église de Gémenos

**\*CINÉMA ITALIEN «LES MONTRES»**  
réalisé par Dino Risi, 1963  
20h30, Centre culturel Gratuit

## DU 9 AU 13 NOVEMBRE

## JEUDI 10 NOVEMBRE

**\*CINÉMA ITALIEN «DOMMAGE QUE TU SOIS  
UNE CANAILLE»** réalisé par A. Blasetti, 1955  
20h30, Centre culturel Gratuit

## DU 10 AU 13 NOVEMBRE

**LES ANTIQUES ET MODERNES** Exposition  
muséographique d'antiquités, d'œuvres  
majeures et d'art contemporain. **Vernissage  
le 10 à 11h30.** Organisée par M. Gilbert  
Mouret, expert CNESet l'Office de Tourisme  
Entrée : 2 € au profit du Téléthon.  
Restauration sur place. Rens. 0892 259 892  
de 10h30 à 18h30, Oustau Calendal

## VENREDI 11 NOVEMBRE

**CÉRÉMONIE DU 93ÈME ANNIVERSAIRE  
DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918**  
11h, église Saint-Michel

- Messe
- 11h45, promenade Aristide Briand
- Revue des troupes
- Allocution de Danielle Milon, Maire de Cassis
- Allocution de Roger Veilex, Président des Anciens combattants

12h30, stèle du jardin public

- Dépôt de gerbes

13h, Cour d'Honneur de l'Hôtel de ville

- Vin d'honneur

**\*CINÉMA ITALIEN  
«HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN»**  
réalisé par Vittorio de Sica, 1963  
20h30, Centre culturel Gratuit

## SAMEDI 12 NOVEMBRE

**CONFÉRENCE «L'INSTALLATION DU SOLDAT  
INCONNU SOUS L'ARC DE TRIOMPHE»**  
Proposée par le Souvenir Français.  
11h, Meva

**CONFÉRENCE « ENTRE ORIENTALISME ET  
IMPRESSIONNISME »** de F. Ziem, peintre.  
Dans le cadre des Antiques et Modernes.  
18h, Oustau Calendal

**THÉÂTRE «SACRÉ MARIAGE»**  
Comédie de Franck Monsigny. Par  
la Compagnie Lumières en Scène.  
Tarifs : adhérent 8€, n/adhérent 10 €.  
20h30, Centre culturel 04 42 01 77 73

## DIMANCHE 13 NOVEMBRE

**LOTO** de Cassis accueil au profit du  
Téléthon. Renseignements au 04 42 01 33 62  
15h, Centre culturel

**LOTO GOURMAND**  
du Lions Club de Cassis les Calanques  
16h, salle André Malraux à Roquefort  
La Bédoule

## MARDI 15 NOVEMBRE

**CONFÉRENCE  
«LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE, LA  
MONDIALISATION ÉCOLOGIQUE»**  
Présentée par Bernard Tabuteau.  
Tarifs : adhérent = 4 €, n/adhérent = 5 €.  
18h, Centre culturel 04 42 01 77 73

**CONCERT DE MUSIQUE  
BAROQUE  
«LES FIGURES DE L'AMOUR»**  
Par les Rencontres  
musicales de Cassis.  
Tarifs : 25 € - réduit 18 €.  
Renseignements,  
réservations et billetterie  
à l'Office de Tourisme ou  
0892 259 895. Infos page 3  
Billetterie sur place le  
soir du concert à partir de 19 heures.  
20h, Oustau Calendal

## MERCREDI 16 NOVEMBRE

**Danielle MILON, Maire de Cassis reçoit  
ses administrés sans rendez-vous, par  
ordre d'arrivée.**  
de 10h à 12h, Hôtel de Ville

## JEUDI 17 NOVEMBRE

**COLLECTE DE SANG** organisée par l'EFS  
de 15h à 19h30, Oustau Calendal

## VENREDI 18 NOVEMBRE

**SORTIE À VINTIMILLE** avec Cassis Accueil  
Renseignements et inscriptions au 04 42 01 33 62.

**EXPOSITION DE PEINTURE** par la  
Société des Peintres Cassidains.  
**Vernissage le 19 à 11h30.**  
Jusqu'au 20 novembre, Salles voûtées

## SAMEDI 19 NOVEMBRE

**PORTES OUVERTES DES ASSOCIATIONS  
CASSIDAINES** Infos en page 3  
De 10h à 12h et de 14h30 à 16h30, Meva

**RÉCITAL DE MARION D'ORSO**  
Participation 5 € au profit du Téléthon.  
18h30, Rotonde de l'Oustau Calendal

## 19 ET 20 NOVEMBRE

**PORTES OUVERTES DE CASSIS ACCUEIL**  
au profit du Téléthon.  
Au Centre culturel Rens. 04 42 01 33 62

## DIMANCHE 20 NOVEMBRE

**VIDE GRENIER** au profit du Téléthon  
Réservations 04 42 01 88 86 ou 06 75 36 25 07.  
9h, esplanade du Centre culturel

## MARDI 22 NOVEMBRE

**CONFÉRENCE «L'HISTOIRE AU XXÈME SIÈCLE»**  
Les femmes et le pouvoir en France  
depuis la révolution. Par G. Gaudin.  
Tarifs : adhérent 4 €, n/adhérent 5 €.  
18h, Centre culturel 04 42 01 77 73

## MERCREDI 23 NOVEMBRE

**LA MALLE AUX LIVRES « LA LÉGENDE  
DU SAPIN »** En famille, à partir de 3 ans.  
15h30, bibliothèque Ariane 04 42 01 19 47

## VENREDI 25 NOVEMBRE

**CINÉ PASSION « MA PART DE GÂTEAU »**  
Réalisé par Cédric Klapisch. Tarif : 6 €.  
19h30, Centre culturel 04 42 01 77 73

## SAMEDI 26 NOVEMBRE

**RÉUNION DE QUARTIER «LES BRAYES»**  
10h30, RDV parking de la crèche

**CONFÉRENCE «LE CASSIS MÉDIÉVAL»**  
Présentée par M. Louis Dallest.  
Organisée par les Amis du Musée.  
15h, Meva Rens. 04 42 01 88 66

**THÉÂTRE «UN JARDIN EXTRAORDINAIRE»**  
Par le TRAC. Mise en scène M. Lebert.  
Tarifs : adhérent 8 €, n/adhérent 10 €.  
20h30, Centre culturel 04 42 01 77 73

## MARDI 29 NOVEMBRE

**CONFÉRENCE «LA SOUFFRANCE EST-ELLE  
NÉCESSAIRE À L'HOMME ?»** Par P. Le Coz  
Tarifs : adhérent 4 €, n/adhérent 5 €.  
18h, Centre culturel 04 42 01 77 73

## Vos élus vous reçoivent

**Madame le Maire, Danielle MILON**  
vous reçoit sur rendez-vous, et sans  
rendez-vous un mercredi par mois  
de 10h à 12h, mercredi 16 novembre  
Hôtel de ville – 1<sup>er</sup> étage

**Bernard GIRAUD**  
Conseiller communautaire et Conseiller  
à la vie, à l'animation maritime et à  
l'aménagement et développement  
durable  
de 10h à 12h, les lundis  
Hôtel de ville – 1<sup>er</sup> étage

**Martine MAZEROLLE**  
Adjointe aux affaires sociales, CCAS,  
3<sup>ème</sup> âge, personnes handicapées,  
logement social, emploi et insertion  
de 9h30 à 12h,  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois  
CCAS – 10 rue Adolphe Thiers

**Pascal CHAIX**  
Adjoint à la vie économique, commerce,  
artisanat  
de 18h à 19h,  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis du mois  
Annexe salles voûtées,  
Cour d'honneur de l'Hôtel de ville

**Dominique MATEO**  
Adjointe à la petite enfance – enfance  
de 16h30 à 18h30 sur rendez-vous,  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis du mois  
Hôtel de ville – 2<sup>ème</sup> étage

**Michel MORTELETTE**  
Adjoint à la jeunesse et au sport  
de 17h30 à 19h sur rendez-vous,  
les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis du mois  
Annexe salles voûtées,  
Cour d'honneur de l'Hôtel de ville

**Frédéric SOULAYROL**  
Adjoint à la culture et aux équipements  
culturels  
Sur rendez-vous, le matin  
Hôtel de ville – 2<sup>ème</sup> étage

**Marc de CANEVA**  
Adjoint à l'environnement  
de 17h30 à 19h30,  
les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois  
Annexe salles voûtées,  
Cour d'honneur de l'Hôtel de ville

Pour toute demande de RDV avec un élu,  
veuillez vous adresser au :

Bureau des élus  
Soit par téléphone : 04 42 01 66 58  
Soit par courriel : [elus@cassis.fr](mailto:elus@cassis.fr)

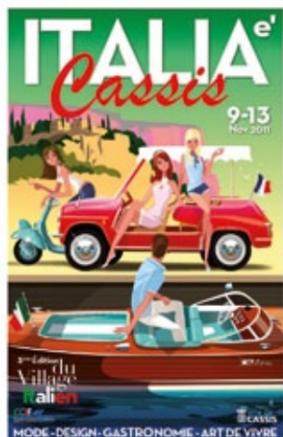
Permanence en mairie  
des élus de la circonscription

**Bernard DEFLESSELLES**  
Député des Bouches-du-Rhône,  
Conseiller régional  
de 9h30 à 12h30,  
le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois

**Roland GIBERTI**  
Conseiller général du Canton  
de 9h30 à 12h30,  
le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois

Pour recevoir Le Cassiden en ligne,  
contactez le service communication  
par mail : [mairie@cassis.fr](mailto:mairie@cassis.fr)

[www.cassis.fr](http://www.cassis.fr)



**MARCHÉ ITALIEN  
3ÈME ÉDITION**  
Ouverture tous les jours  
de 10h à 20h

Inauguration officielle  
vendredi 11 à 16h30

Nocturne  
samedi 12, jusqu'à 22h

ENTRÉE LIBRE

PROGRAMME COMPLET  
EN PAGE 3

\* dans le cadre du Marché italien

Directeur de la publication : Danielle Milon - Crédit photos : Service Communication - Mairie de Cassis.  
Imprimerie Print Concept 04 91 19 12 10 - Imprimé en Provence sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique.



# LE PARC NATIONAL DES CALANQUES

« LE PROJET A ÉTÉ PENSÉ ET ÉLABORÉ POUR FAVORISER ET PÉRENNISER NOTRE PATRIMOINE NATUREL »

Le dossier de création du Parc National des Calanques a passé une nouvelle étape cruciale en assemblée générale le 27 juin. La version 3 a pris en compte un grand nombre de recommandations, celles du *Conseil National de Protection de la Nature* (CNPN) et du *Comité Interministériel des Parcs Nationaux* (CIPN), mais également les observations des maires, des viticulteurs et des acteurs de la mer. En cours depuis l'été dernier, la phase de consultation

institutionnelle (voir décision du Conseil municipal du 10 octobre ci-dessous) qui concerne près de 250 acteurs du territoire est suivie depuis le 17 octobre et jusqu'au 17 novembre de l'enquête publique (voir les dates au dos).

C'est l'occasion pour tous les Cassidens de donner leur point de vue sur le projet, en toute connaissance de cause, puisque pour la première fois l'ensemble des propositions sera sur la table à l'attention du public !

Le projet a été pensé et élaboré pour favoriser et pérenniser notre patrimoine naturel, mais également pour préserver et valoriser l'authenticité de nos valeurs culturelles, nos traditions, nos usages, ancrés dans notre territoire.

Nous avons un immense potentiel à préserver. Ceci dit, même si nous sommes pour la préservation de notre territoire, nous travaillons aussi au quotidien à son développement économique dans notre ambition de territoire durable !

Des améliorations sont donc encore à apporter concernant Cassis. Le Conseil municipal (sauf abstention de Monsieur Michel) a voté pour le Parc national à la condition que ces améliorations indispensables à l'avenir de Cassis soient prises en compte.

Ci-dessous, vous trouverez l'exposé de la délibération ainsi que ses principales annexes.

Le projet de création du *Parc National des Calanques* (P.N.C.) fait l'objet d'une consultation institutionnelle au cours de laquelle la commune de Cassis doit donner son avis. Les avis recueillis dans le cadre de cette consultation ont vocation à être versés au dossier soumis à enquête publique, dont les dates ont été fixées par arrêté préfectoral du 17 octobre au 17 novembre 2011 inclus. Dans la perspective de cette enquête, il convient que la commune fasse connaître sa position afin qu'il soit porté à la connaissance du public comme à celle des membres de la Commission d'enquête.

Il est rappelé que par délibération n°12 en date du 28 novembre 2008, le Conseil municipal a donné à l'unanimité un avis favorable à l'avant-projet pour la création du *Parc National des Calanques*, tel qu'il avait été pris en considération par arrêté de Monsieur le Premier Ministre. Cet avis favorable unanime du Conseil municipal comportait en annexe une série de remarques formulées, dont il était demandé qu'elles soient prises en compte par l'Etat et le G.I.P. lors de la poursuite de la procédure d'élaboration du *Parc National des Calanques*. Le Conseil municipal a été appelé à formuler son avis tout en se prononçant sur la prise en compte de ses attentes.

Compte tenu des évolutions du projet de *Parc National des Calanques*, conformes en grande partie aux attentes de la commune de Cassis, il a été proposé au Conseil municipal de réitérer son avis favorable au projet de parc soumis à concertation institutionnelle sous réserve de la stricte prise en compte des demandes ci-après :

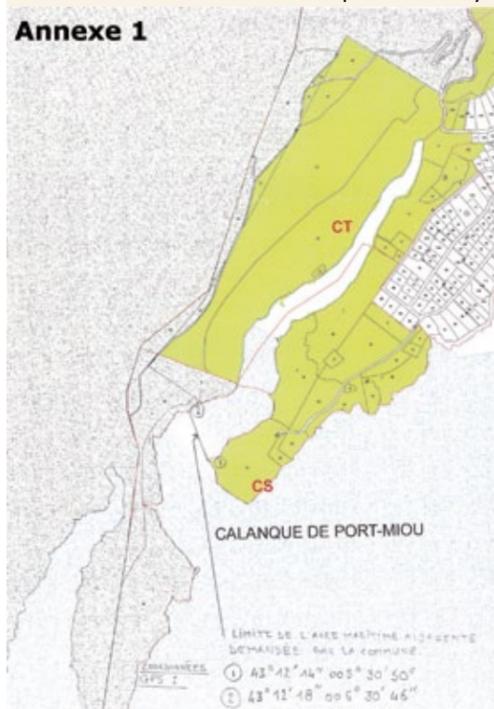
## Périmètre de l'Aire Maritime Adjacente (A.M.A.)

Concernant le plan d'eau de la Calanque de Port Miou en accord avec l'Etat, la commune a accepté que le cœur maritime soit étendu à l'entrée de la Calanque.

La délimitation entre le cœur maritime et l'aire maritime adjacente a été convenue lors d'une visite sur place avec le représentant de l'Etat comme suivant la limite actuelle de la zone de mouillages écologiques destinée aux navires passagers. Cette délimitation suit en cela les recommandations du CNPN et du CIPN tendant à réintégrer dans le cœur maritime l'entrée de la Calanque jusqu'à la zone des mouillages, en y incluant la résurgence de la rivière souterraine en raison du patrimoine hydrologique que celle-ci représente, ainsi que

le caractère « sauvage » de cette zone. La représentation de cette limite sur le plan de délimitation des périmètres du projet de *Parc National des Calanques* intitulé Cassis-4 figurant dans le dossier de concertation institutionnelle ne coïncide pas avec le tracé convenu ni avec la réalité des zones de mouillages.

En effet, le report de limite sur le plan est situé trop en amont dans la Calanque incluant à tort dans le cœur maritime la zone de mouillages passagers ainsi qu'une partie de la zone de mouillages permanents. Cette délimitation relève en conséquence d'une erreur matérielle manifeste qu'il convient de corriger en déplaçant la limite entre le cœur et l'aire maritime adjacente de façon à tenir compte des zones de mouillages existantes, conformément à l'Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) consentie par l'Etat à la commune, et ceci selon le principe du plan rectifié annexé à la présente délibération (annexe 1).



## Périmètre terrestre de l'Aire Optimale d'Adhésion (A.O.A.)

Une partie de la décharge municipale du Vallon des Anglais (parcelle AM 9) est couverte par le périmètre de l'A.O.A. sur le plan de délimitation des périmètres du projet de *Parc National des Calanques* intitulé Cassis-3. Il convient de corriger cette anomalie en repoussant la limite de l'A.O.A. de façon à libérer l'emprise de la décharge en exploitation et ses abords nécessaires aux besoins futurs selon le principe du plan ci annexé (annexe 2).

## Intégration du vignoble dans l'Aire Optimale d'Adhésion

La commune, en partenariat avec les vigneron, est favorable à l'intégration du vignoble Cassiden et de ses zones d'extensions possibles en A.O.A. sous réserve que les vigneron aient confirmation des garanties qui ont été apportées à leurs demandes lors de l'assemblée générale du 17.06.2011.

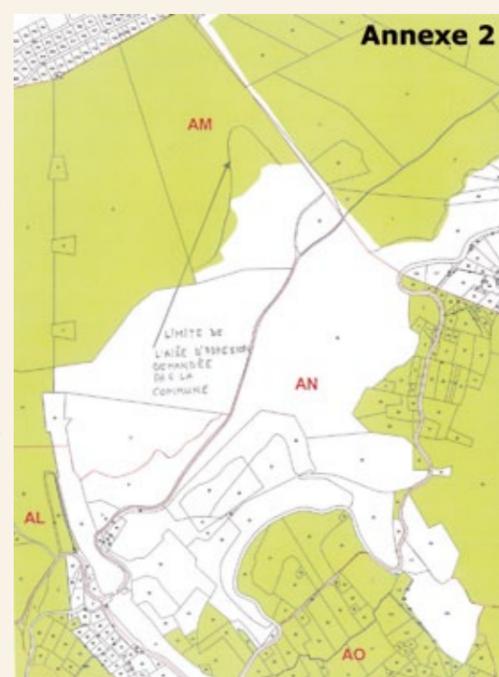
Pour l'avenir en cas d'évolution de la charte qui porterait une atteinte excessive à la viticulture, le Conseil municipal émet le vœu de consulter le syndicat des vigneron et de les associer à la décision.

## Le secteur Presqu'île Port Miou

Ce secteur résidentiel est riverain de la calanque de Port Miou, porte d'entrée Est des calanques. A ce titre, la création du parc ne peut s'envisager sans la prise en compte de la gestion des flux des visiteurs afin qu'il n'y ait aucune nuisance supplémentaire pour les habitants liées à la fréquentation.

## Gouvernance

La commune demande que les textes fondateurs de l'*Etablissement Public Parc National des Calanques* (E.P.P.N.C.) mentionnent la présence obligatoire et de droit de son Maire au sein du bureau du futur parc. De même pour le conseil d'administration, la ville avec un seul siège estime qu'elle est sous représentée, et souhaite l'octroi de deux sièges.



## LE PARC NATIONAL DES CALANQUES EN CHIFFRES À CASSIS

Surfaces P.N.C. selon V.3 - Assemblée générale du 27 juin 2011

Surface totale de la commune : 2 686 ha soit 100 % du territoire

### Superficie totale concernée par le Parc National des Calanques :

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| ▪ Zone de cœur                   | ▪ Cœur et zone d'adhésion |
| 990 ha soit 37 % du territoire   | 2 131 ha                  |
| ▪ Zone d'adhésion                | soit 79 % du territoire   |
| 1 141 ha soit 42 % du territoire |                           |

# LE PARC NATIONAL : UN PROJET COMMUN À TOUS LES CASSIDENS

Depuis 3 ans, Madame le Maire et son équipe ont travaillé pour préserver les territoires et pour négocier au mieux la zone d'adhésion, en réduisant au maximum la zone de coeur de parc optimale, qui avait été proposée par l'Etat en 2008. Nous n'avons pas négocié les usages

au niveau technique. Les représentants des fédérations d'usagers étant les seuls habilités à le faire. Néanmoins nous avons aidé toutes les associations cassidaines d'usagers dans leur démarche. Nous leur avons apporté notre soutien tout au long de ces 3 années en

organisant en mairie de nombreuses réunions afin de fédérer autour des Cassidens le projet de Parc national.

Vous trouverez ci-dessous les recommandations de chaque association avec laquelle nous avons travaillé quant à l'enquête publique en cours.

## PARLONS PARC NATIONAL !

### ADEPOC

Le Président de l'association ADEPOC a assisté à presque toutes les réunions du Bureau et du Conseil d'Administration du GIP depuis sa création en 1999 et par conséquent notre association a collaboré activement à l'élaboration de la charte du futur *Parc National des Calanques*.

Rien n'est parfait dans la vie, inclus le projet de création du *Parc National des Calanques* proposé par le GIP. Malgré cela ADEPOC soutient le projet dans sa globalité. Il est mieux d'avoir un Parc national avec quelques imperfections que de laisser les calanques sans aucune protection réglementée.

Par contre nous demandons au GIP de corriger l'erreur matérielle constatée sur la carte n°4 du périmètre du parc. En effet, l'accord entre la Ville et la Préfecture tel qu'il a été oralement expliqué et présenté lors du vote de l'assemblée générale pour la V3 limite le coeur de parc à la zone sauvage et aux résurgences et s'arrête par conséquent à hauteur du premier mouillage passager et non à hauteur des trémies comme présenté sur la carte fournie par l'enquête publique. Le coeur de parc qu'il soit terrestre ou maritime n'a aucune vocation à intégrer les zones anthropisées.

**Michael Pretina, Président d' ADEPOC**

### L'association des vignerons de Cassis

Pour nous, le développement durable, la préservation de Cassis et plus précisément du vignoble constituent un enjeu fort. Grâce au soutien indéfectible de Madame le Maire, les vignerons ont obtenu que leur savoir-faire soit reconnu et que l'extension du vignoble soit inscrite dans la charte. Nous venons donc de donner **un avis favorable** sur le projet du *Parc National des Calanques* sous réserve que soient prises en compte les adaptations nécessaires à la poursuite de notre activité et plus particulièrement la protection de nos exploitations.

**Olivier Santini, Président des vignerons de Cassis**

### Les bateliers de Cassis

La batellerie soutient la création de ce futur Parc national depuis plus de dix ans. Cassis deviendra le coeur géographique et une porte d'entrée des plus importantes du site. Notre métier dépend essentiellement de la sauvegarde de ce patrimoine remarquable, d'une plus grande surveillance limitant tous les excès.

**Bruno Marques, les bateliers de Cassis**

### L'association Port Miou Bestouan Cassis

L'association *Port Miou Bestouan Cassis* représentant les habitants du quartier Bestouan - Presqu'île a formulé un avis favorable à la création du parc avec réserves. Répondant à l'inquiétude des riverains, elle souligne les problèmes de circulation et de stationnement qui vont s'accroître et elle demande que le futur établissement public participe à l'analyse et au financement des moyens à mettre en oeuvre. Elle s'est positionnée également pour que le coeur marin se limite à la zone sauvage et aux résurgences à la calanque de Port Miou. Elle note la sous représentation des associations au sein du CA du Parc national. L'association a formulé auprès de ses adhérents l'importance pour tous de répondre à l'enquête publique.

**Josyane Plaisant, Présidente de Port Miou Bestouan Cassis**

### L'association des Chasseurs de Cassis

Les territoires de chasse sont préservés, si ce n'est la réserve intégrale du piémont des falaises Soubeyranes. Nous avons été écoutés et entendus lors des réunions de concertation avec Madame le Maire.

La pratique de la chasse, qui a été négociée avec le GIP, comporte des contraintes inacceptables qui provoqueront à terme la fin de la chasse.

- interdiction de chasser pendant 3 ans après un repeuplement ;
- liste des espèces chassables très limitée ;
- accès des territoires de chasse interdits en véhicule, arrêt programmé du poste à grives et de la glue, etc...

Nous ne pouvons accepter de telles conditions, le GIP n'a pas tenu compte de nos observations.

**André Bonnet, Président des Chasseurs de Cassis**

### Le Cercle Nautique de Cassis

Le *Cercle Nautique de Cassis* a toujours considéré la nécessité relative à la protection de l'environnement maritime, ses adhérents n'ont pas attendu la création du *Parc National des Calanques* pour prendre toutes les mesures nécessaires que se doivent de respecter les plaisanciers. C'est ainsi que le *CNC* a toujours diffusé de nombreuses informations sur la création du *Parc National des Calanques* à l'ensemble de ses adhérents et a participé à toutes les réunions constitutives du parc. Notre position est claire : nous sommes bien

évidemment pour la création du Parc national mais nous considérons également que le dernier espace de liberté que constitue la mer pour les plaisanciers se doit également d'être respecté. Les délits qui altèrent l'environnement maritime ne sont pas causés, pour la plus grande partie d'entre eux, par les plaisanciers. Ceux-ci ont le souci du respect de leur environnement et entendent bien faire valoir leurs droits dans le cadre de la gestion future du *Parc National des Calanques*.

**Daniel Giler, Président du CNC**

### L'UNPMC de Port-Miou

L'UNPMC réaffirme son soutien au processus de création du *Parc National des Calanques* sous condition du maintien de Port Miou en Aire Maritime Adjacente, situation en adéquation avec le caractère de zone anthropique de ce site que nous nous acharnons à défendre et protéger depuis plus de cinquante ans.

L'UNPMC demande que soit corrigée l'erreur matérielle constatée sur la carte n°4 du périmètre du parc. En effet, l'accord entre la Ville et la Préfecture tel qu'il a été oralement expliqué et présenté lors du vote de l'assemblée générale pour la V3 limite le coeur de parc à la zone sauvage et aux résurgences et s'arrête par conséquent à hauteur du premier mouillage passager et non à hauteur des trémies comme présenté sur la carte fournie par l'enquête publique. Le coeur de parc qu'il soit terrestre ou maritime n'a aucune vocation à intégrer les zones anthropisées.

L'UNPMC demande que soit acté le principe de maintien de l'activité de plaisance comme activité de loisir et culturelle dans le secteur des calanques.

L'UNPMC demande à être l'interlocuteur privilégié, avec les autres clubs nautiques de Port Miou, du réaménagement de Port Miou.

L'UNPMC, avec les autres clubs nautiques de Port-Miou souhaitent être l'un des représentants des usagers de la mer au sein du conseil d'administration du parc pour les sports marins, et les usages culturels marins, compte tenu de son implication dans l'animation et la préservation des calanques, de sa situation géographique et de l'importance des associations de plaisance au sein des calanques.

### Les Présidents

**Marc Lhuillier CNPM, Roger Gavin Millan YCCC, Alain Mercier PMP, Charles Djerdjirian UPPM et Marc Mamelli UNPMC**



## ENQUÊTE PUBLIQUE

### Enquête publique : mode d'emploi

Ayant lieu du **17 octobre au 17 novembre**, cette enquête publique est un moment clé pendant lequel une commission spécialement mise en place peut recueillir les observations du public. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable et un registre d'observation est ouvert en Mairie. Il est également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture. Les observations peuvent aussi être adressées à la commission qui tient des permanences pour recevoir le public.\*

Les dispositions concernant le déroulement de l'enquête publique sont prévues dans le code de l'environnement (articles R 123.17 à R 123.23 et R 331.8) : le Préfet est l'autorité chargée de l'enquête. Il en fixe l'organisation, et les membres de la commission sont nommés par le Président du Tribunal administratif. Au terme de l'enquête, la commission rendra compte de toutes les observations qui ont été formulées par le public. Toutefois, elle n'est pas tenue d'y répondre systématiquement. En revanche, elle exprimera à terme un avis motivé permettant aux acteurs du projet de bénéficier d'un nouvel éclairage sur le dossier.

\*Plus d'infos sur [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr) et [www.gipcalanques.fr](http://www.gipcalanques.fr)

Pour information, l'enquêteur sera présent à l'Hôtel de ville les jeudis **3, 10 et 17 novembre de 14h à 17h**.



## LE CALENDRIER

- **Du 17 octobre au 17 novembre 2011** : Enquête publique.
- **Décembre 2011** : Rédaction du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête.
- **Janvier 2012** : Discussions locales sur l'intégration des observations de la consultation institutionnelle et de la

- Commission d'Enquête pour propositions de modifications de la version 3.
- **Février-mars 2012** : Assemblée générale du GIP pour approbation de la version 4. Passage en CNPN et CIPN pour avis définitifs et examen du projet de décret et de charte par le Conseil d'Etat.
- **31 mars 2012** : fin du GIP.

- **Avril 2012** : Signature du décret de création du Parc national par le 1<sup>er</sup> Ministre.
- **Mai 2012** : Formation du Conseil d'administration du Parc national.
- **Juin 2012** : 1<sup>er</sup> Conseil d'administration : élection du Président du parc et des membres du comité de proposition du directeur.

- **Juillet – août 2012** : Phase de recrutement du directeur, proposition par le comité issu du Conseil d'administration de 3 noms au ministre de l'Ecologie.
- **Septembre – novembre 2012** : Arrivée du directeur et recrutement du personnel.